

Compte-rendu
Table ronde de retour d'expérience du programme « Actions moustique-tigre »
Mercredi 5 avril 2023

Liste des participants

Conseil départemental de la Savoie : M. Gilbert Guigue (Vice-président), Mme Nadine Deschamps (Technicienne Espaces Naturels et Biodiversité)

Commune d'Albertville : M. Olivier Tosi (Responsable Service Environnement)

Commune de Challes-les-Eaux : Mme Josette Remy (Maire), Mme Françoise Delachat (Adjointe)

Commune de Grésy-sur-Aix : Mme Colette Pignier (Adjointe), Mme Corinne Monbeig (Conseillère déléguée Environnement)

Commune de Jacob-Bellecombette : Mme Marie-Laure Chevallier (Adjointe), M. Romain Robinet (Technicien)

EIRAD : M. Rémi Foussadier (Directeur), Mme Eve Monod (Chargée de mission)

Commune excusée : Valgelon-La Rochette

Objectif de la table ronde

Le moustique-tigre constitue une menace d'un point de vue sanitaire puisqu'il est vecteur de maladie (dengue, chikungunya, Zika). Il génère également une forte nuisance et un inconfort au niveau de la population.

La table ronde du mercredi 5 avril 2023 avait pour objectif de dresser un premier bilan du programme d'accompagnement « Actions moustique-tigre » mis en place en 2021 et 2022, d'en dégager les forces et les faiblesses et de faire émerger des pistes d'amélioration.

Axes de réflexions abordés

Toutes les communes n'ayant pas été accompagnées en même temps, la mise en œuvre des préconisations du programme est variable d'une commune à l'autre ; toutefois les discussions ont permis de mettre en avant un certain nombre d'idées-forces de ce programme :

- Les communes sont satisfaites de la mise en place du programme d'accompagnement et de suivi de la problématique du moustique-tigre (espèce présente sur une grande partie du département de la Savoie et qui voit son aire de répartition s'agrandir). Le programme leur a permis de mieux appréhender la lutte contre le moustique-tigre mais les diagnostics réalisés et les actions proposées devraient être complétés afin d'améliorer l'efficacité du programme.
- Les cimetières, les jardins partagés ainsi que les habitations privées peuvent représenter des zones de forte prolifération du moustique-tigre compte-tenu du grand nombre de gîtes que

l'on peut parfois y rencontrer. Il faut maintenir la surveillance et la prévention au sein de ces espaces.

- La mobilisation de la population constitue une partie importante de la lutte contre le moustique-tigre mais les rapports avec les riverains sont parfois compliqués, ces derniers ne se sentent pas pleinement concernés par la lutte moustique-tigre. Il convient de renforcer leur implication. Le but est de faire prendre conscience aux habitants l'importance de limiter les gîtes dans leurs espaces afin de limiter la nuisance (Logements privatifs, jardins privées et partagées). Pour les interventions à domicile, les habitants sont plus réceptifs aux interventions des agents de l'EIRAD qu'à celles des agents de la commune.
- Des outils de communication sont à la disposition des collectivités afin de les aider à mettre en place des actions de sensibilisation en direction de la population. (Cf. présentation de la table ronde). Ces derniers pourraient être complétés par d'autres dispositifs comme par exemple des autocollants à placer sur les boîtes aux lettres permettant de matérialiser son implication dans la lutte, cela favoriserait la diffusion des bonnes pratiques entre voisins. La mise en place d'une charte entre la collectivité et l'habitant lorsque cette dernière participe au financement d'un dispositif comme les récupérateurs d'eaux de pluie, peut également être un outil de sensibilisation et de prévention intéressant (Cf. Demande de subvention récupérateur eau). Cependant, le coût unitaire de ces outils pourrait être un frein à leur diffusion à grande échelle.
- L'évolution des tendances architecturales contribue à favoriser la création de toitures plates au détriment des toitures en pente. Si ces nouvelles façons de faire permettent la création de vastes terrasses, elles permettent assez souvent la rétention d'eau sous les dalles sur plots les recouvrant et favorisent ainsi la multiplication des gîtes larvaires pour le moustique-tigre. Il apparaît important d'attirer à la vigilance les promoteurs lors de ces constructions. Un critère spécifique pourrait être ajouté aux chartes promoteurs ou constructeurs qui oblige la vigilance sur la qualité de l'habitat ou dans les PLU, permis de construire. Pour les communes, le guide technique de plan de lutte regroupe des préconisations de gestion au niveau des toits terrasses et des terrasses sur plots (Cf. p17 du guide technique EIRAD – FREDON Auvergne Rhône-Alpes).
- Les communes sont souvent sollicitées sur la question de la mise en place de « bornes » contre les moustiques ; certains habitants se demandent pourquoi les communes n'en installent pas. En dehors de l'aspect financier qui peut ne pas être négligeable pour la collectivité, les « bornes » ou pièges à Co2 ne sont que des outils qui permettent de renforcer l'efficacité de actions de prévention ; à ces dernières le rôle de réduire les capacités de production en moustique-tigre et aux premiers celui d'éliminer les derniers individus restants. D'une manière générale, la question est assez récurrente, un argumentaire pourrait être développé pour que les collectivités puissent répondre plus facilement à cette sollicitation.
- Parmi les outils disponibles, l'outil réglementaire au moyen des outils municipaux, peut permettre d'améliorer la transition vers des pratiques moins favorables au développement du moustique-tigre. Plusieurs communes ont pris un arrêté de lutte contre la prolifération des moustiques (Cf. Arrêtés).

- Les communes ont la volonté de maintenir et de renforcer le contact entre elles afin de pouvoir échanger et partager leurs expériences. Une plateforme sera créée afin de réunir les documents évoqués lors de cette table ronde.

Lien : <https://www.eid-rhonealpes.com/lorem-ipsu/119-programme-actions-moustique-tigre>

Efficacité du programme d'accompagnement sur les communes, retour des riverains

Challes-les-Eaux a mis en place un sondage avant le dispositif sur l'impact de la nuisance, les quartiers volontaires n'ont pas fait de retour négatif. Au contraire, un retour positif a été apporté par les riverains ayant contribué au sondage.

Dans l'ensemble, moins de réclamations de la part des habitants et moins de plaintes recensées.

Bilan de la table ronde

La table ronde a permis de mettre en commun les expériences des communes partenaires concernant le programme d'accompagnement « Actions moustique-tigre ». Des actions ont été mises en place, il faut maintenir et déployer la prévention ainsi que la surveillance dans les espaces sensibles à la production de gîtes de moustique-tigre.

Le guide technique EIRAD – FREDON Auvergne Rhône-Alpes à destination des communes est un outil intéressant qui synthétise les actions de gestion et de sensibilisation à mettre en place. Il regroupe des témoignages auxquelles les communes peuvent s'identifier et ainsi adapter leurs opérations de lutte contre la prolifération et la nuisance liées au moustique-tigre.

Suite aux retours sur le programme d'accompagnement, le Département a missionné l'EIRAD pour qu'elle poursuive sa mission auprès des communes et qu'elle leur apporte l'aide nécessaire pour leur permettre de mettre en œuvre leur programme d'actions.